RCS : VALENCIENNES
Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00473
Numéro SIREN : 851 623 231
Nom ou dénomination : ABANA

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2019 sous le numéro de dépôt 3615

SAS ABANA

7, rue de la Paix

59300 VALENCIENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SAS BMC

23 Allée de la Pierrette

59320 RADINGHEM EN WEPPES

SAS ABANA

7, rue de la Paix

59300 VALENCIENNES

A Radinghem, le 30 septembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur le Président,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée, j'ai établi le présent rapport prévu par l' article L.225-147 du Code de commerce.

La valeur des biens apportés a été arrêtée dans le contrat d'apport. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports. Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. *Contexte de l'opération*

L'opération est la volonté de la SARL MM OPTIC représentée par M. Marc MICHEL d'apporter la totalité des parts sociales qu'elle détient dans :

- la SARL CONDE OPTIC dont le siège social est situé 42 rue Léon Gambetta à CONDE SUR L'ESCAUT (59163),
- la SARL VAL OPTIC dont le siège social est situé 7 rue de la Paix à VALENCIENNES (59300),
- la SARL QUERCY OPTIC dont le siège social est situé Route de Valenciennes – ZI Les Près du Roy à LE QUESNOY (59530),

- la SARL JV OPTIC, dont le siège social est 7 rue de la Paix à VALENCIENNES (59300)

à la SAS ABANA dont le siège social est situé 7 rue de la Paix à Valenciennes (59300).

1.2 Présentation des parties et intérêts en présence

Apporteur : MM OPTIC, société à responsabilité limitée au capital de 617.500 € dont le siège social est à VALENCIENNES (59300), 7 rue de la Paix, identifiée au RCS de VALENCIENNES sous le numéro 532.749.850.

Société bénéficiaire : ABANA, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € dont le siège social est à VALENCIENNES (59300), 7 rue de la Paix, identifiée au RCS de VALENCIENNES sous le numéro 851.623.231.

1.3 Description de l'opération

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport.

L' apporteur fait apport à la société ABANA, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Monsieur Marc MICHEL, ès-qualités, de :

- 599 parts de 100 euros chacune, entièrement libérées, qu'il détient dans la société CONDE OPTIC au capital de 60 000 euros, dont le siège social est à CONDE SUR L'ESCAUT (59163) 42 rue Léon Gambetta, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 509 322 699 RCS VALENCIENNES,

- 693 parts de 100 euros chacune, entièrement libérées, qu'il détient dans la société VAL OPTIC au capital de 70 000 euros, dont le siège social est à VALENCIENNES (59300) 7 rue de la Paix, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 532 948 262 RCS VALENCIENNES,

- 6098 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées, qu'il détient dans la société QUERCY OPTIC au capital de 61 000 euros, dont le siège social est à LE QUESNOY (59530) Route de Valenciennes – ZI Les Près, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 477 490 866 RCS VALENCIENNES,

- 495 parts de 100 euros chacune, entièrement libérées, qu'il détient dans la société JV OPTIC au capital de 50 000 euros, dont le siège social est à VALENCIENNES (59300) 7 rue de la Paix, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 842 218 034 RCS VALENCIENNES,

1.3.2. Conditions.

La société bénéficiaire supportera les frais, droits et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la conséquence.

1.3.3. Rémunération des apports.

La valeur de l'apport figurant dans le contrat d'apport s'établit à 660.000 €.

En rémunération de l'apport ci-dessus, il sera attribué à l'apporteur 66.000 actions nouvelles de 10 euros chacune, entièrement libérées.

1.4 Présentation des apports

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

Les parties ont convenues de valoriser les parts sociales sur la base de la valeur nette comptable dans la SARL MM OPTIC des titres apportés.

Il en ressort une valorisation égale à :

- CONDE OPTIC : 134.200€,
- VAL OPTIC : 70.000€,
- QUERCY OPTIC : 405.800€,
- JV OPTIC : 50.000€,

Soit un total de 660.000€.

Nous avons obtenu les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 et un prévisionnel d'activité pour la période 2019-2024.

Les chiffres d'affaires des trois dernières années nous ont également été communiqués.

Ces éléments nous ont permis de nous assurer que l'apport n'était pas surévalué.

1.4.2. Description des apports

La SARL MM OPTIC fait apport à la société ABANA, sous les garanties ordinaire et de droit, de :

- 599 parts de 100 euros chacune, entièrement libérées, qu'il détient dans la société CONDE OPTIC au capital de 60 000 euros, dont le siège social est à CONDE SUR L'ESCAUT (59163) 42 rue Léon Gambetta, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 509 322 699 RCS VALENCIENNES,

- 693 parts de 100 euros chacune, entièrement libérées, qu'il détient dans la société VAL OPTIC au capital de 70 000 euros, dont le siège social est à VALENCIENNES (59300) 7 rue de la Paix, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 532 948 262 RCS VALENCIENNES,

- 6098 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées, qu'il détient dans la société QUERCY OPTIC au capital de 61 000 euros, dont le siège social est à LE QUESNOY (59530) Route de Valenciennes – ZI Les Près, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 477 490 866 RCS VALENCIENNES,

- 495 parts de 100 euros chacune, entièrement libérées, qu'il détient dans la société JV OPTIC au capital de 50 000 euros, dont le siège social est à VALENCIENNES (59300) 7 rue de la Paix, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 842 218 034 RCS VALENCIENNES,

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

J'ai effectué les diligences nécessaires pour :

- Vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge ;

- Contrôler la valeur attribuée aux apports et valider la méthode d'évaluation retenue ;

- M'assurer que les évènements intervenus postérieurement au 31 août 2018 ne sont pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

J'ai pris connaissance de l'opération proposée et du contexte dans lequel elle se situe pour analyser les modalités financières, juridiques et fiscales envisagées.

J'ai pris connaissance des travaux de l'Expert-comptable dans le cadre de sa mission de présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2018.

Au terme de mes travaux, je n'ai pas d'observation à formuler sur l'évaluation retenue.

3. Conclusion

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 660.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Fait à RADINGHEM EN WEPPES, le 30 septembre 2019.

Pour la SAS BMC

Benoit MORTIER

Commissaire aux apports

